



L'ÉQUIPE

Fouad Hammou-Kaddour, **directeur**,
Stéphanie Paigné, **cheffe de service**,
et des professionnels
aux profils diversifiés
et complémentaires :
**psychologue, conseiller
en insertion, éducateur,
infirmier, ergonome,
psychomotricien et
coordinateur**, sous
la supervision d'un
médecin.



ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

sur l'ensemble du
territoire de l'Orne,
au plus proche des
personnes.



SERVICE MOBILE

sur tout le
département de
l'Orne.



Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) est un trouble neurodéveloppemental qui apparaît dès l'enfance.

Une personne atteinte de TSA présente
un fonctionnement spécifique au niveau
perceptif, sensoriel, de
la communication, des
interactions sociales
et du mode de pensée,
ce qui peut retentir
sur son autonomie au
quotidien.



Des interventions
adaptées, fondées sur les recommandations
de la Haute Autorité de la Santé peuvent
considérablement améliorer la qualité de
vie sociale des personnes présentant des
troubles du spectre de l'autisme.

SAMSAH DÉPARTEMENTAL

Service d'accompagnement médico-social pour adultes autistes
48 rue Lazare Carnot
BP 278
61008 Alençon Cedex

02 33 31 12 61

samsahtsa@adapei61.fr



SAMSAH Départemental

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL
POUR ADULTES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU
SPECTRE DE L'AUTISME

Illustrations de : rawpixel.com, macrovector, pch.vector | comp / Freepik - Logo : S.F. - Réalisation : CG





Le SAMSAH Départemental accompagne les adultes ayant des troubles du spectre de l'autisme sur l'ensemble du territoire de l'Orne.

MISSIONS :

1/ ACCÈS ACCOMPAGNEMENT

Offrir un soutien personnalisé favorisant l'autonomie, le bien-être et la participation à la vie sociale.



2/ FONCTION RESSOURCES

Accueil, écoute, aide à l'orientation. Participation à des groupes d'habileté, sensibilisation.

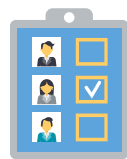
PUBLIC

Adultes avec diagnostic de trouble de spectre de l'autisme dont les capacités d'autonomie et d'adaptation à la vie sociale sont entravées.



CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Être âgé de 18 ans minimum (possibilité d'admission dès 16 ans, sous dérogation, afin d'éviter les ruptures et faciliter les périodes de transition).
- ✓ Bénéficier d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- ✓ Capacité d'accueil de 12 places, avec une file active.



L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement vise le renforcement, le développement de l'autonomisation et de l'autodétermination au travers quatre champs d'interventions :

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT :

Le cas échéant, dans le cadre de projets d'habitat inclusif.



L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI :

En milieu adapté ou ordinaire.



L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS À LA CITOYENNETÉ, AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AU SPORT.



L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS À LA SANTÉ :

Dans le respect et le droit fondamental pour tous face à l'accès au soin.

